

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ILE-ROUSSE BALAGNE

assainissement collectif : A/C REGIE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le 30/12/2025



ID : 02B-200073104-20251229-2025_154_DELIB-DE

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	8
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	8
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	9
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	10
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	26
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	26
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	27
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	28
2.1.	Modalités de tarification	28
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	14
2.3.	Recettes	32
3.	Indicateurs de performance	34
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	34
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	34
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	36
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	37
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	38
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	39
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	47
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	25
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	48
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	49
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	27
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	Erreur ! Signet non défini.
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	29
4.	Financement des investissements	52
4.1.	Montants financiers.....	52
4.2.	Etat de la dette du service	52
4.3.	Amortissements	52
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	52
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	52
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	53
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	53
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	53
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	54

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ILE-ROUSSE BALAGNE
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : A/C REGIE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

Oui Non

Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☐	☐
Elimination des boues produites	☐	☐
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☐
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Belgodère, Costa, Feliceto, Lama, Mausoléo, Muro, Nessa, Novella, Occhiatana, Olmi-Cappella, Palasca, Pietralba, Pioggiola, Speloncato, Urtaca, Vallica, Ville-di-Paraso
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière et dotée de la personne morale

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : ACQUA PUBLICA BALANINA
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat initial :
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : _____
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 6 693 habitants au 31/12/2024 (6 641 au 31/12/2023).

Commentaire: Population DGF 2024

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 467 abonnés au 31/12/2024 (3 466 au 31/12/2023).

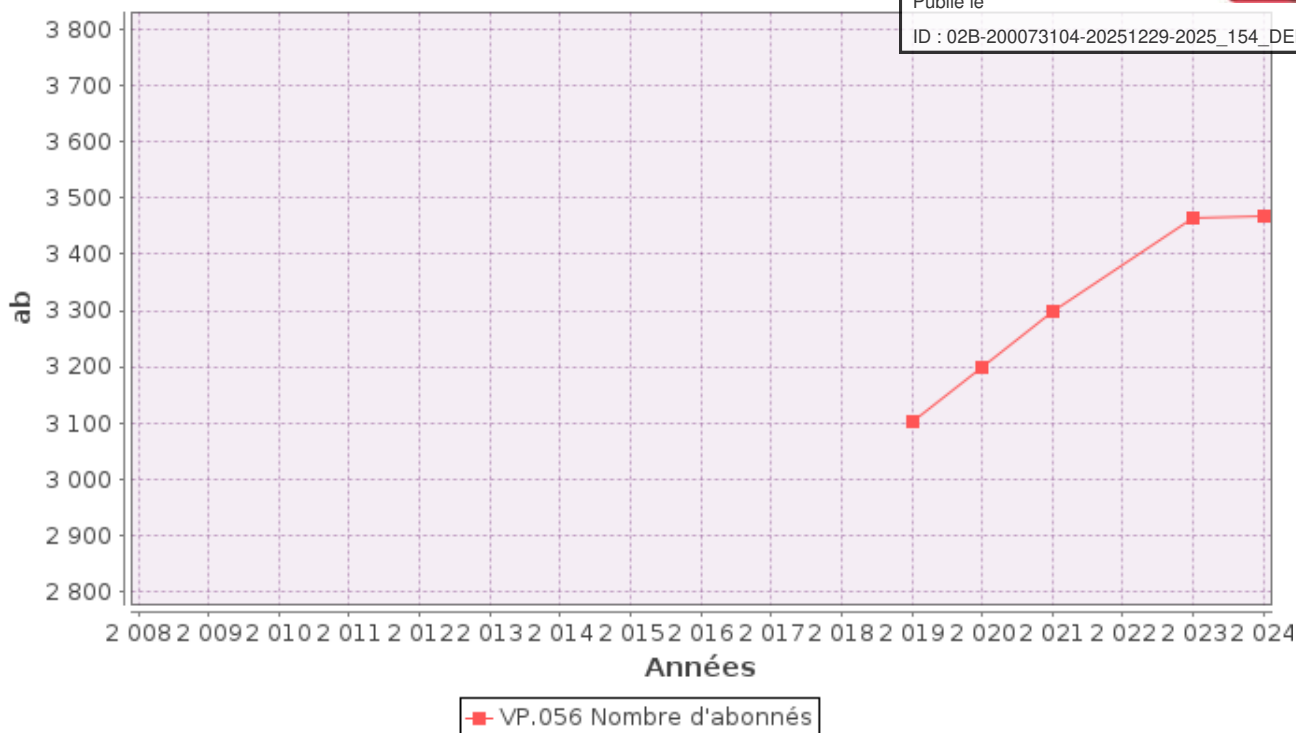
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Belgodère					
Costa					
Feliceto					
Lama					
Mausoléo					
Muro					
Nessa					
Novella					
Occhiatana					
Olmi-Cappella					
Palasca					
Pietralba					
Pioggiola					
Speloncato					
Urtaca					
Vallica					
Ville-di-Paraso					
Total	3 466			3 467	0%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 3 500.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 43,04 abonnés/km) au 31/12/2024. (1 733 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,93 habitants/abonné au 31/12/2024. (1,92 habitants/abonné au 31/12/2023).

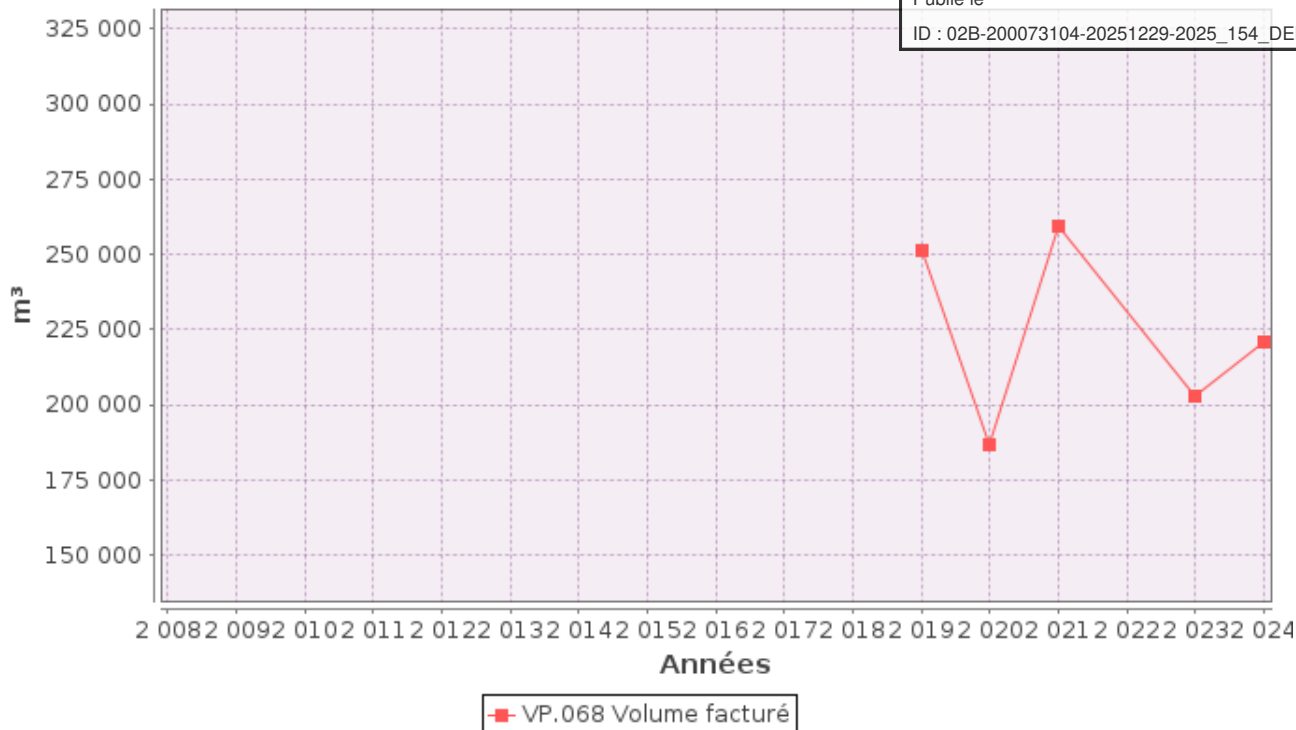


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾		220 833	
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	202 841		8,9%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 4 au 31/12/2024 (4 au 31/12/2023).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 24,15 km de réseau unitaire hors branchements,
- 56,4 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 80,55 km (2 km au 31/12/2023).

ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage



1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 16 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Nouvelle step Urtaca
 Code Sandre de la station : 060920332004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe) _____											
Date de mise en service _____											
Commune d'implantation _____											
Lieu-dit _____											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ 650											
Nombre d'abonnés raccordés _____											
Nombre d'habitants raccordés _____											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j _____											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅				☐ et ☐ ou							
DCO				☐ et ☐ ou							
MES				☐ et ☐ ou							
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station d'épuration VALLICA
Code Sandre de la station : 060920339001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		_____									
Date de mise en service		_____									
Commune d'implantation		Vallica (2B339)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		150									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		☐ et ☐ ou									
DCO		☐ et ☐ ou									
MES		☐ et ☐ ou									
NGL		☐ et ☐ ou									
NTK		☐ et ☐ ou									
pH		☐ et ☐ ou									
NH ₄ ⁺		☐ et ☐ ou									
Pt		☐ et ☐ ou									
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°3 : Station d'épuration PIOGGIOLA-PAI

Code Sandre de la station : 060920235001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				31/12/2000							
Commune d'implantation				Pioggiola (2B235)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				300							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau d'Avarozia, La Taratagine							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅				☐ et ☐ ou							
DCO				☐ et ☐ ou							
MES				☐ et ☐ ou							
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°4 : Station d'épuration PIOGGIOLA-FORCILI

Code Sandre de la station : 060920235002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Disques biologiques							
Date de mise en service				01/01/2006							
Commune d'implantation				Pioggiola (2B235)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				120							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Forcili							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅				☐ et ☐ ou							
DCO				☐ et ☐ ou							
MES				☐ et ☐ ou							
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°5 : Station d'épuration PALASCA

Code Sandre de la station : 060920199001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				31/12/2001							
Commune d'implantation				Palasca (2B199)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				180							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de PANTANO							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅						☐ et ☐ ou					
DCO						☐ et ☐ ou					
MES						☐ et ☐ ou					
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°6 : Station d'épuration SPELONCATO

Code Sandre de la station : 060920290001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1994							
Commune d'implantation				Speloncato (2B290)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				600							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau du canal							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅						☐ et ☐ ou					
DCO						☐ et ☐ ou					
MES						☐ et ☐ ou					
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°7 : Station d'épuration FELICETO

Code Sandre de la station : 060920112002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1993							
Commune d'implantation				Feliceto (2B112)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				480							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Talweg puis Ruisseau Fiume di Regino							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅						☐ et ☐ ou					
DCO						☐ et ☐ ou					
MES						☐ et ☐ ou					
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°8 : Station d'épuration PIETRALBA-HA

Code Sandre de la station : 060920223002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe) _____											
Date de mise en service				01/01/2006							
Commune d'implantation				Pietralba (2B223)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				100							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Rivière de l'Ostriconi							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅						☐ et ☐ ou					
DCO						☐ et ☐ ou					
MES						☐ et ☐ ou					
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°9 : Station d'épuration PIETRALBA-VII

Code Sandre de la station : 060920223001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien							
Date de mise en service				31/12/1984							
Commune d'implantation				Pietralba (2B223)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1000							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Rivière de l'Ostriconi							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅						☐ et ☐ ou					
DCO						☐ et ☐ ou					
MES						☐ et ☐ ou					
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°10 : Step Ville di Paraso nouvelle
Code Sandre de la station : 060920352002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		_____									
Date de mise en service		_____									
Commune d'implantation		Ville-di-Paraso (2B352)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		800									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		☐ et ☐ ou									
DCO		☐ et ☐ ou									
MES		☐ et ☐ ou									
NGL		☐ et ☐ ou									
NTK		☐ et ☐ ou									
pH		☐ et ☐ ou									
NH ₄ ⁺		☐ et ☐ ou									
Pt		☐ et ☐ ou									
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°11 : Station d'épuration station nouvelle

Code Sandre de la station : 060920180002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		_____									
Date de mise en service		_____									
Commune d'implantation		_____									
Lieu-dit		_____									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		300									
Nombre d'abonnés raccordés		_____									
Nombre d'habitants raccordés		_____									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		_____									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou						Rendement (%)			
DBO ₅	_____	☐ et ☐ ou						_____			
DCO	_____	☐ et ☐ ou						_____			
MES	_____	☐ et ☐ ou						_____			
NGL	_____	☐ et ☐ ou						_____			
NTK	_____	☐ et ☐ ou						_____			
pH	_____	☐ et ☐ ou						_____			
NH ₄ ⁺	_____	☐ et ☐ ou						_____			
Pt	_____	☐ et ☐ ou						_____			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____

STEU N°12 : station epuration maison forestiere olm

Code Sandre de la station : 060920190002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		_____									
Date de mise en service		_____									
Commune d'implantation		Olmi-Cappella (2B190)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		50									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		☐ et ☐ ou									
DCO		☐ et ☐ ou									
MES		☐ et ☐ ou									
NGL		☐ et ☐ ou									
NTK		☐ et ☐ ou									
pH		☐ et ☐ ou									
NH ₄ ⁺		☐ et ☐ ou									
Pt		☐ et ☐ ou									
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°13 : Station d'épuration MURO
Code Sandre de la station : 060920173001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Disques biologiques							
Date de mise en service				28/02/2000							
Commune d'implantation				Muro (2B173)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				800							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Talweg puis Ruisseau du Leca							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅						☐ et ☐ ou					
DCO						☐ et ☐ ou					
MES						☐ et ☐ ou					
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°14 : Station d'épuration OLMi CAPPE

Code Sandre de la station : 060920190001

ID : 02B-200073104-20251229-2025_154_DELIB-DE

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Disques biologiques							
Date de mise en service				01/01/2004							
Commune d'implantation				Olmi-Cappella (2B190)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				800							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		ruisseau de pinelli							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅						☐ et ☐ ou					
DCO						☐ et ☐ ou					
MES						☐ et ☐ ou					
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°15 : Station d'épuration lama
Code Sandre de la station : 060920136001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		_____									
Date de mise en service		_____									
Commune d'implantation		_____									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		400									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅				☐ et ☐ ou							
DCO				☐ et ☐ ou							
MES				☐ et ☐ ou							
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°16 : Station d'épuration NESSA
Code Sandre de la station : 060920175001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				31/12/2003							
Commune d'implantation				Nessa (2B175)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				400							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau temporaire du Marinaccia							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅						☐ et ☐ ou					
DCO						☐ et ☐ ou					
MES						☐ et ☐ ou					
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Nouvelle step Urtaca (Code Sandre : 060920332004)		
Station d'épuration VALLICA (Code Sandre : 060920339001)		
Station d'épuration PIOGGIOLA-PADULA (Code Sandre : 060920235001)		
Station d'épuration PIOGGIOLA-FORCILI (Code Sandre : 060920235002)		
Station d'épuration PALASCA (Code Sandre : 060920199001)		
Station d'épuration SPELONCATO (Code Sandre : 060920290001)		
Station d'épuration FELICETO (Code Sandre : 060920112002)		
Station d'épuration PIETRALBA-HAMEAU (Code Sandre : 060920223002)		
Station d'épuration PIETRALBA-VILLAGE (Code Sandre : 060920223001)		
Step Ville di Paraso nouvelle (Code Sandre : 060920352002)		
Station d'épuration station nouvelle novella (Code Sandre : 060920180002)		
station epuration maison forestiere olmi capella (Code Sandre : 060920190002)		
Station d'épuration MURO (Code Sandre : 060920173001)		
Station d'épuration OLM I CAPPELLA (Code Sandre : 060920190001)		
Station d'épuration lama (Code Sandre : 060920136001)		
Station d'épuration NESSA (Code Sandre : 060920175001)		
Total des boues produites		

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Nouvelle step Urtaca (Code Sandre : 060920332004)	0	0
Station d'épuration VALLICA (Code Sandre : 060920339001)	1	1
Station d'épuration PIOGGIOLA-PADULA (Code Sandre : 060920235001)	0	0
Station d'épuration PIOGGIOLA-FORCILI (Code Sandre : 060920235002)	0	0
Station d'épuration PALASCA (Code Sandre : 060920199001)	0	0
Station d'épuration SPELONCATO (Code Sandre : 060920290001)	0,4	0,8
Station d'épuration FELICETO (Code Sandre : 060920112002)	0,6	0,7
Station d'épuration PIETRALBA-HAMEAU (Code Sandre : 060920223002)	0	0
Station d'épuration PIETRALBA-VILLAGE (Code Sandre : 060920223001)	0	0
Step Ville di Paraso nouvelle (Code Sandre : 060920352002)	0	0
Station d'épuration station nouvelle novella (Code Sandre : 060920180002)	0	0
station epuration maison forestiere olmi capella (Code Sandre : 060920190002)	0,17	0,2
Station d'épuration MURO (Code Sandre : 060920173001)	0,8	0,8
Station d'épuration OLMII CAPPELLA (Code Sandre : 060920190001)	0	0
Station d'épuration lama (Code Sandre : 060920136001)	0	0
Station d'épuration NESSA (Code Sandre : 060920175001)	0	0
Total des boues évacuées	3	3,5

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾		
Participation aux frais de branchement		

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

La grille tarifaire a été modifiée entre 2024 et 2025.

Tarifs		Au 01/01/2024
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement ⁽¹⁾	44 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
	Prix au m³ de 0 à 50 m³	\$s.valueN1 €/m³
	Prix au m³ de 51 à 150 m³	\$s.valueN1 €/m³
	Prix au m³ de 151 à 400 m³	\$s.valueN1 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 400 m³	\$s.valueN1 €/m³
Autre :		____ €
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽²⁾	2,1 %
Redevances		
	Modernisation des réseaux de collecte	0,16 €/m³
	VNF rejet :	____ €/m³
	Autre : _____	____ €/m³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Tarifs		
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement ⁽¹⁾	22 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³ de 0 à 25 m ³	0,6 €/m ³
	Prix au m ³ de 26 à 75 m ³	1 €/m ³
	Prix au m ³ de 76 à 200 m ³	1,247 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 200 m ³	4,5 €/m ³
Autre :		___ €
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽²⁾	0 %
Redevances		
	Modernisation des réseaux de collecte	___ €/m ³
	VNF rejet :	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant la participation aux frais de branchement.

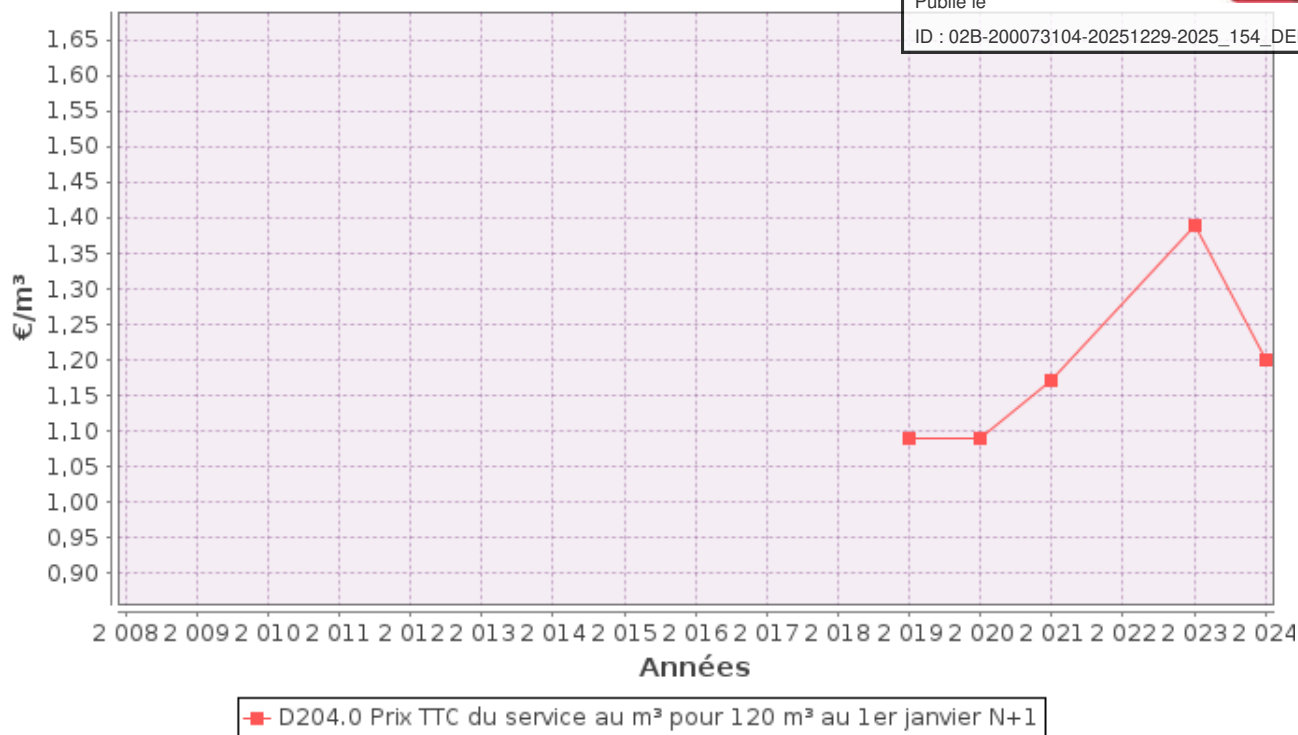
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	44,00	22,00	-50%
Part proportionnelle	100,00	121,11	21,1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	144,00	143,12	-0,6%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	—	—%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	3,43	—	—%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	22,63	1,20	-94,7%
Total	166,63	144,32	-13,4%
Prix TTC au m³	1,39	1,20	-13,7%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024 en €/m³	Prix au 01/01/2025 en €/m³
Belgodère		
Costa		
Feliceto		
Lama		
Mausoléo		
Muro		
Nessa		
Novella		
Occhiatana		
Olmi-Cappella		
Palasca		
Pietralba		
Pioggiola		
Speloncato		
Urtaca		
Vallica		
Ville-di-Paraso		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
☐ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes liées aux travaux			
Produits accessoires			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le



ID : 02B-200073104-20251229-2025_154_DELIB-DE

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : [] € (45 000 000)

3. Indicateurs de performance

3.1. **Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,06% des 3 500 abonnés potentiels (91,21% pour 2023).

3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

nombre de points	Valeur	potentiels
------------------	--------	------------

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	75%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	71

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 71 pour l'exercice 2024 (61 pour 2023).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P2033)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Nouvelle step Urtaca	12	—	100
Station d'épuration VALLICA	6	—	100
Station d'épuration PIOGGIOLA-PADULA	6	—	100
Station d'épuration PIOGGIOLA-FORCILI	1,15	—	100
Station d'épuration PALASCA	9	—	100
Station d'épuration SPELONCATO	17,16	—	100
Station d'épuration FELICETO	8,33	—	100
Station d'épuration PIETRALBA-HAMEAU	3	—	100
Station d'épuration PIETRALBA-VILLAGE	30	—	100
Step Ville di Paraso nouvelle	24	—	100
Station d'épuration station nouvelle novella	8,7	—	100
station epuration maison forestiere olmi capella	1,5	—	100
Station d'épuration MURO	24	—	100
Station d'épuration OLM I CAPPELLA	19,92	—	100
Station d'épuration lama	16,8	—	100
Station d'épuration NESSA	8,25	—	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (— en 2023).

3.4. Conformité des équipements des stations usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Nouvelle step Urtaca	12	100	100
Station d'épuration VALLICA	6	100	100
Station d'épuration PIOGGIOLA-PADULA	6	100	0
Station d'épuration PIOGGIOLA-FORCILI	1,15	0	0
Station d'épuration PALASCA	9	100	100
Station d'épuration SPELONCATO	17,16	100	100
Station d'épuration FELICETO	8,33	0	0
Station d'épuration PIETRALBA-HAMEAU	3	0	0
Station d'épuration PIETRALBA-VILLAGE	30	100	100
Step Ville di Paraso nouvelle	24	100	100
Station d'épuration station nouvelle novella	8,7	100	100
station epuration maison forestiere olmi capella	1,5	100	100
Station d'épuration MURO	24	100	100
Station d'épuration OLM I CAPPELLA	19,92	100	100
Station d'épuration lama	16,8	100	100
Station d'épuration NESSA	8,25	100	0

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 86 (91 en 2023).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Nouvelle step Urtaca	12	0	100
Station d'épuration VALLICA	6	100	100
Station d'épuration PIOGGIOLA-PADULA	6	100	0
Station d'épuration PIOGGIOLA-FORCILI	1,15	0	0
Station d'épuration PALASCA	9	100	100
Station d'épuration SPELONCATO	17,16	100	100
Station d'épuration FELICETO	8,33	0	0
Station d'épuration PIETRALBA-HAMEAU	3	0	0
Station d'épuration PIETRALBA-VILLAGE	30	100	0
Step Ville di Paraso nouvelle	24	0	0
Station d'épuration station nouvelle novella	8,7	100	100
station epuration maison forestiere olmi capella	1,5	100	100
Station d'épuration MURO	24	0	100
Station d'épuration OLMI CAPPELLA	19,92	0	0
Station d'épuration lama	16,8	0	100
Station d'épuration NESSA	8,25	100	0

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 49 (43 en 2023).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Nouvelle step Urtaca :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		—

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration VALLICA :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1

Station d'épuration PIOGGIOLA-PADULA :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

Station d'épuration PIOGGIOLA-FORCILI :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

Station d'épuration PALASCA :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

Station d'épuration SPELONCATO :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration FELICETO :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration PIETRALBA-HAMEAU :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		—

Station d'épuration PIETRALBA-VILLAGE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Step Ville di Paraso nouvelle :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		—

Station d'épuration station nouvelle novella :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

station epuration maison forestiere olmi capella :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,2

Station d'épuration MURO :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration OLM I CAPPELLA :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		—

Station d'épuration lama :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

Station d'épuration NESSA :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 34,3% (39,4% en 2023).

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2024, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (____ en 2023).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 12

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 14,9 par 100 km de réseau (____ en 2023).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l’identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d’assainissement collectif	0	0,68	—	40	0,99

Au cours des 5 dernières exercices, 4 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,99% (40% en 2023).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2024	Nombre de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024
Nouvelle step Urtaca	1	1	—	100
Station d'épuration VALLICA	0	0	—	—
Station d'épuration PIOGGIOLA-PADULA	0	0	—	—
Station d'épuration PIOGGIOLA-FORCILI	0	0	—	—
Station d'épuration PALASCA	0	0	—	—
Station d'épuration SPELONCATO	1	1	—	100
Station d'épuration FELICETO	0	1	—	—
Station d'épuration PIETRALBA-HAMEAU	0	0	—	—
Station d'épuration PIETRALBA-VILLAGE	0	2	—	—
Step Ville di Paraso nouvelle	0	1	—	—
Station d'épuration station nouvelle novella	0	0	—	—
station epuration maison forestiere olmi capella	0	0	—	—
Station d'épuration MURO	0	1	—	—

Station d'épuration OLMI CAPPELLA	0	1		
Station d'épuration lama	0	0	—	—
Station d'épuration NESSA	0	0	—	—

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 0 (___ en 2023).

Commentaire: aucune STEP de plus de 2000 EH

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2023	Exercice 2024
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	—	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	—	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	—	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	—	—
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	—	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	—	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	—	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	—	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (___ en 2023).



3.12. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

☐ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 5

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : ____

Commentaire: régie

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de 1,44 pour 1000 abonnés (____ en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	214 191	40 379
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		_____	_____
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		
	en intérêts		

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de _____ € (_____ € en 2023).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu [] demandes d'abandon de créance et en a accordé [].
6 529,8 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0296 €/m³ pour l'année 2024 (0 €/m³ en 2023).

5.2. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	6 641	6 693
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4	4
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	3	3,5
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,39	1,2
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	91,21%	99,06%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	61	71
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	91%	86%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	43%	49%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	39,4%	34,3%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0296